Section 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	IE45015119521 ALESTA TEX RAL 5015 SKY BLUE GLOSS LEATHERETTE
Code du produit	2021007673095

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

basées sur le système de description donné par le guide de l'Agence Européenne des Produits Chimiques

Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de produit	PC9a, PC9b

Information supplémentaire voir chapitre Scénario d'exposition
Le produit est destiné à l'utilisation industrielle et/ou professionnelle, mais il n'est pas un produit de consommation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Fabricant/Fournisseur	Axalta Coating Systems France S.A.S.
Rue/Boite postale	Z.I. Croix Meyssant - B.P. 33
Code du pays/Postal/Ville	FR 42601 Montbrison cedex
Téléphone	+33 (0)4 77 96 70 00
Téléfax	+33 (0)4 77 96 70 20

Information sur la FDS

Service responsable	Service environnemental
Téléphone	+33 (0)4 77 96 70 00
Téléfax	
Adresse e-mail	sds-competence@axaltacs.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence du fabricant	+(33)-975181407
Numéro d'appel d'urgence national requis par la réglementation 1907/2006 annexe II	+ 33 (0)1 45 42 59 59

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet

http ://www.axaltacoatingsystems.com

Section 2. Identification des dangers

Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.
Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange

Conformément à la Directive 1999/45/CE modifiée.
néant

Conformément à la Directive (CE) n° 1272/2008
néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Identification selon la directive européenne 1999/45/CEE

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

Phrase(s) S

S23	Ne pas respirer les aérosols.

Etiquetage conformément à la Directive (CE) n° 1272/2008.

Aucun

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Section 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de résines synthétiques et de pigments

Composants dangereux

Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.

CAS non disponible	poudre inhalable	
EC	REACh aucun numéro d'enregistrement disponible	95,00 - < 100,00 %
Classification	Limites nationales d'exposition professionnelle	
CAS non disponible	poudre alvéolaire	
EC	REACh aucun numéro d'enregistrement disponible	7,00 - < 10,00 %
Classification	Limites nationales d'exposition professionnelle	

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens de la Directive (CE) n° 1272/2008

Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé à une concentration qui exige leur prise en compte.

Jusqu'à la date de révision indiquée dans cette fiche de données de sécurité, aucun numéro d'enregistrement selon REACH n'a été assigné aux substances chimiques utilisées dans cette préparation.

Conseils supplémentaires

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

Éviter l'inhalation de la poussière. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants ! Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir. Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veuillez vous reporter à l'expérience pratique de la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée Produit sec

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, les produits de décomposition toxiques tels que le gaz carbonique (CO2), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde azoté (NOx), peuvent dégager un fumée épaisse et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Risques d'incendie et d'explosion

Ce produit n'est pas inflammable. Le produit lui-même ne brûle pas.

Equipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation. Bien ventiler le local. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Veuillez éviter, dans la mesure du possible, toute émission de composés organiques volatils.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec un aspirateur s'il est sec et avec un balai s'il est humide puis jeter dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Ne pas balayer lorsque le produit est sec du fait de la formation de poussières ! Utiliser un aspirateur adéquat.

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

Section 7. Manipulation et stockage

Il est recommandé l'avis d'un professionnel de santé compétent sur l'évaluation des employés ayant des antécédents dermatologiques (allergiques) ou respiratoires avant que l'individu ne soit exposé au produit non réticulé.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières inflammables et explosives, ainsi que le dépassement des limites d'exposition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre. Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. L'éclairage et les dispositifs électriques doivent être conformes aux prescriptions DIN VDE 0165 pour éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver à des températures comprises entre 5 ˚C et 25 ˚C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants et des alcalins forts et des matières fortement acides.

Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, des gaz comprimés, liquéfiés et sous pression, des aérosols, des liquides inflammables, des produits oxydants, des produits non combustibles toxiques et des produits infectieux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veuillez vous reporter aux scénarios d'exposition décrits dans l'annexe.

Section 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

Pas d'information disponible.

PNEC

Pas d'information disponible.

Valeurs limites d'exposition professionnelle européennes/nationales

No.-CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
	poudre inhalable			VME	10 mg/m3	
	poudre alvéolaire			VME	5 mg/m3	

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

8.2. Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations

Ne pas respirer les poussières. Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si cela ne suffit pas pour maintenir la formation de poussière en dessous des limites d'exposition, porter un masque respiratoire approprié.

Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire

Si la formation de poussière est au-dessus des limites d'exposition, il faut porter un masque respiratoire homologué à cet effet.

Protection des mains

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration
Caoutchouc nitrile	0.33 mm	> 240 min

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). Changer de gant après contamination. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure. Une protection de la peau à titre de prévention, sous la forme d'une crème de protection notamment, est recommandée. Organiser les étapes de traitement de sorte à ne pas avoir à porter des gants continuellement.

Protection des yeux

S'il y a un risque de formation de poussière, porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Attention dans le choix des vêtements de protection. Eviter que le cou et les poings soient en contact avec la poudre du fait des risques d'irritation ou d'inflammation de la peau.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique !

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : solide Couleur : bleu Odeur : L'odeur n'est pas perceptible.

Indications relatives à la sécurité

Propriété	Valeur	Méthode
pH	non applicable	
Point de fusion/point de congélation	néant	
Point/intervalle d'ébullition		
Point d'éclair	néant	DIN 53213/ISO 1523
Taux d'évaporation	non applicable	
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible	

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

Limite d'explosivité, inférieure	20 g/m^3	
Limite d'explosivité, supérieure	70 g/m^3	
Pression de vapeur	0,0 hPa	
Densité de vapeur	donnée non disponible	
Densité relative	1,43 g/cm^3	20 °C - DIN 53217/ISO 2811
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	modéré	
Solubilité dans d'autres solvants	donnée non disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Ce produit est un mélange. pour le détail des ingrédients, voir le chapitre 12	
Énergie minimale d'ignition	15 - 60 mJ	CEN TC 305
Température de décomposition	Ce produit est un mélange. Pour plus d'informations, voir le chapitre 10.	
Viscosité (23 °C)	solide	
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés comburantes	non oxydant	

9.2. Autres données

Contenu des composants volatils (y compris eau)	0,0 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

inutile dans les conditions normales d'utilisation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Directive 1999/ 45/CE sur les Préparations Dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Expériences pratiques

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements et une irritation gastro-intestinale.

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

Section 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Les données figurant dans cette section sont cohérentes avec celles issues des rapports sur la sécurité chimique disponibles à la date de la révision.

12.1. Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

D'après les données disponibles, aucun ingrédient n'est classé pour cette catégorie de risques (veuillez vous reporter à la section 3).

12.6. Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1999/45/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement.

Halogènes organiques (AOX)

Le produit contient de l'halogène combiné organique. Peut contribuer à la valeur AOX.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Produit

Recommandation :
Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination de déchet	Descriptif
080112	Déchets de la couleur ou de la laque, à l'exception de ceux entrant dans le cadre de 08 01 11

Emballages non nettoyés

Recommandation :
Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent. Les emballages combinés vidés de façon réglementaire doivent être éliminés dans les ordures ménagères (code déchet 150105).

Section 14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

ADR/RID :conformément à la note 1 du chapitre 2.2.3.1.1
IMDG :conformément au chapitre 2.3.1.3
ICAO/IATA :conformément au chapitre 3.3.1.3

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

14.1. Numéro ONU

néant

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

néant

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

néant

14.4. Groupe d'emballage

néant

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : aucun(e)

Polluant marin

IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

veuillez vous reporter à la section 6 – 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

La remise s'effectue exclusivement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de circulation.

Section 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les tâches interdites pour certaines catégories de personnes en France.
La classification ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en France.
La catégorie SEVESO pour les substances de l'Annexe 1 de la Directive n° 2012/18/UE du 4 juillet 2012 (Arrêté du 3 mars 2014 en France).

Legislation européenne

Règlement (EC) n° 1005/2009 du 16 septembre 2009 concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
Règlement (EC) n° 850/2004 du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la Directive n° 79/117/EEC du 21 décembre 1978.
Règlement (EC) n° 689/2008 du 17 juin 2008 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a subi aucune évaluation en matière de sécurité.

Section 16. Autres informations

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

No. de la substance	CAS no : www.cas.org./EO/regsys.html EC no : http ://ecb.jrc.it/esis/index.php ?PGM=ein
Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.	http ://ecb.jrc.it/existing-chemicals/ http ://ecb.jrc.it/classification-labelling/ http ://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen ?HSDB http ://www.cdc.gov/niosh/ipcs/icstart.html
Autres prescriptions, limitations ou interdictions	Directive 76/769/CE Directive 98/24/CE Directive 90/394/CE Directive 793/93/CE Directive 1999/45/CE Directive 2006/8/CE EUR-LEX : http ://europa.eu.int/eur-lex/lex
Limite d'exposition pour la substance pure	http ://osha.europa.eu/OSHA

Conseils relatifs à la formation

Directive 76/769/CE
Directive 98/24/CE

Information supplémentaire

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Version du rapport

Version	Changements
1.0	

Date de révision : 2014-11-06

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

Annexe - Scénarios d'exposition

Évaluation consolidée des risques pour utilisation industrielle de matériau de revêtement

L'évaluation consolidée des risques fournit des informations spécifiques concernant la procédure à suivre pour gérer et contrôler les substances dangereuses (dans un mélange). Il prend en compte les conditions d'utilisation spécifiques afin de garantir une utilisation sans danger pour les individus et l'environnement. La conformité avec les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques est nécessaire si l'évaluation des risques est annexée à une fiche de sécurité obligatoire. Dans ce cas, les mesures de gestion des risques identifiées doivent être mises en œuvre, sauf si l'utilisateur en aval est en mesure de garantir une utilisation sûre par des moyens alternatifs.

1. Évaluation consolidée des risques (type 1) pour application de revêtements en poudre par pulvérisation

Titre libre et succinct :

Application industrielle de revêtement en poudre par pulvérisation électrostatique et/ou pulvérisation sur substrat chaud

Titre systématique inspiré des descripteurs d'utilisation :

Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de produit	PC9a, PC9b
Catégorie de processus	PROC4 (couverture PROC2), PROC8a (couverture PROC8b), PROC7
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC5

Activités couvertes :

Transfert/chargement, application par pulvérisation, réticulation du produit de revêtement

Scénarios de contribution :

PROC4 (couverture PROC2) PROC8a (couverture PROC8b)	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement)
PROC7	Pulvérisation industrielle ; Également valable pour : Floculation à chaud, revêtement de peinture dans le moule

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1. Scénario de contribution pour l'environnement

Transfert/chargement, application par pulvérisation, réticulation de matériau de revêtement

Conditions du procédé :

Pas de transfert pour le traitement du flux d'eaux usées ; évaluation spécifique de l'exposition environnementale obsolète

2.2. Scénarios de contribution pour les travailleurs

Transfert/chargement, application par pulvérisation, réticulation de matériau de revêtement

	PROC	DOA	LEV/TRV	RPE	DPE
Transfert	8a (couverture 8b)	> 4 h	TRV	non	oui niveau 2
Pulvérisation dans des installations industrielles	7	> 4 h	LEV	oui en cabine	oui niveau 2
Floculation industrielle	7	> 4 h	TRV	non	oui niveau 2
Réticulation	4 (couverture 2)	> 4 h	TRV	non	oui niveau 2

Autre spécification :

Les paramètres ci-dessus représentent les hypothèses standard (par défaut) en fonction de l'application des conditions d'exploitation par le CEPE Les informations actuellement en vigueur sur les mesures d'évaluation des risques sont fournies en partie 3. Les possibilités de variation sont expliquées dans la partie 4 (barémisation).

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

L'évaluation de l'exposition s'appuie sur des scénarios initiaux pour les produits chimiques utilisés dans cette préparation telle que fournie par les fabricants et les importateurs. L'identification d'un indicateur de substance naturelle par itinéraire repose sur la méthodologie DPD+, qui prend en compte les caractéristiques de contenu, d'empoussiérage et de danger. L'utilisation du mélange est considérée comme sans danger lorsque les conditions pour une utilisation en toute sécurité de l'indicateur de substance dominante sont respectées. L'évaluation des risques n'est pas applicable tant qu'aucun scénario d'exposition initiale n'est disponible.

3.1. Estimation de l'exposition pour l'environnement

Pas d'impact écotoxicologique pertinente attendus ; description précise et l'évaluation de l'exposition environnementale n'est pas nécessaire ;

3.2. Estimation de l'exposition pour les travailleurs

Pas d'impact toxicologique pertinente attendus ; description spécifique et l'évaluation de l'exposition des travailleurs obsolètes ;

Autre spécification :

Équipement de protection respiratoire pour PROC 7 uniquement pour une application manuelle à l'intérieur d'une cabine de pulvérisation Évaluation du processus PROC 4 resp. 2 uniquement pertinent en cas de rejet de substance lors du processus de réticulation

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval afin d'évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition

La partie 4 est commune et disponible à la fin de l'Annexe.

---

1. Évaluation consolidée des risques (type 3) pour sablage

Titre libre et succinct :

Sablage industriel de revêtement réticulé

Titre systématique inspiré des descripteurs d'utilisation :

Secteur d'utilisation	SU3
Catégorie de produit	PC9a, PC9b
Catégorie de processus	PROC24
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC12a

Activités couvertes :

Sablage de revêtement réticulé

Scénarios de contribution :

spERC x4	Ponçage humide/dépoussiérage humide en production de série
PROC24	Valable pour : Sablage, broyage, écaillage ou polissage de la pellicule protectrice réticulée

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1. Scénario de contribution pour l'environnement

Sablage de revêtement réticulé

Conditions du procédé :

Transfert potentiel pour le traitement du flux d'eaux usées lors de l'application de techniques de ponçage humide ou de dépoussiérage humide

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

	M(sperc)	Transfert au process eaux usées	Rejet après procédure de traitement des eaux usées sur site	Station d'épuration des eaux usées municipale
spERC x4 (solids)	Solides en feuil sec	2%	10%	

2.2. Scénarios de contribution pour les travailleurs

Sablage de revêtement réticulé

	PROC	DOA	LEV/TRV	RPE	DPE
Sablage	24	> 4 h	LEV	non	oui niveau 2

Autre spécification :

Les paramètres ci-dessus représentent les hypothèses standard (par défaut) en fonction de l'application des conditions d'exploitation par le CEPE Les informations actuellement en vigueur sur les mesures d'évaluation des risques sont fournies en partie 3. Les possibilités de variation sont expliquées dans la partie 4 (barémisation).

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

L'évaluation de l'exposition s'appuie sur des scénarios initiaux pour les produits chimiques utilisés dans cette préparation telle que fournie par les fabricants et les importateurs. L'identification d'un indicateur de substance naturelle par itinéraire repose sur la méthodologie DPD+, qui prend en compte les caractéristiques de contenu, d'empoussiérage et de danger. L'utilisation du mélange est considérée comme sans danger lorsque les conditions pour une utilisation en toute sécurité de l'indicateur de substance dominante sont respectées. L'évaluation des risques n'est pas applicable tant qu'aucun scénario d'exposition initiale n'est disponible.

3.1. Estimation de l'exposition pour l'environnement

Pas d'impact écotoxicologique pertinente attendus ; description précise et l'évaluation de l'exposition environnementale n'est pas nécessaire ;

3.2. Estimation de l'exposition pour les travailleurs

Pas d'impact toxicologique pertinente attendus ; description spécifique et l'évaluation de l'exposition des travailleurs obsolètes ;

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval afin d'évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition

En cas de variation des conditions d'exploitation et des mesures de gestion des risques (barémisation), un utilisateur en aval peut vérifier s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition.
La barémisation standard peut s'appuyer sur des facteurs de modification de l'exposition tels que ceux utilisés par l'ECETOC TRA recensés ci-dessous.
RCR(s) = RCR(o) * EMF(s)/EMF(o)
RCR (s) doit être <1
RCR(s) = ratio de caractérisation des risques proportionné RCR(o) = ratio de caractérisation des risques d'origine (en partie 3)
EMF(s) = facteur de modification de l'exposition sélectionné pour la barémisation ; EMF(o) = acteur de modification de l'exposition d'origine (en partie 3)
Mise à l'échelle peut être utilisée de façon consécutive pour de multiples déterminants.
Exemple : aucune ventilation du local technique pour le transfert de revêtements en poudre (EMF(o) = 0,3), durée d'activité limitée à 1 h/d (EMF(s) = 0,2)

Mise à l'échelle spécifique peut être fondée sur les valeurs mesurées à chaque site.

Gamme en %	Gamme Facteur	DOA h	DOA Facteur
> 25	1	> 4	1
5 - 25	0.6	1 - 4	0,6
1 - 5	0.2	0,25-1	0,2
< 1	0.1	<0,25	0,1

Équipement de protection respiratoire	Facteur	
No RPE	1	
Masque filtrant	0,1	Niveau 1
Air-alimentés masque	0,05	Level 2

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

Protection de la peau	Facteur	
Pas de gants	1	
Des gants appropriés	0,2	Niveau 1
Des gants résistants, de la formation	0,1	Level 2
Dito, une formation spécifique	0,05	Niveau 3

PROC	Facteur pour TRV	Facteur pour LEV milieu industriel	Facteur pour LEV l'impact cutanée
2	0.3	0.1	0.1
4	0.3	0.1	0.1
7		0.05	0.05
8a	0.3	0.1	0.01
8b	0.3	Sol 0.05	0.1
8b	0.3	Vol 0.03	0.1
24		0.2	0.1

PROC	Facteur	PROC	Facteur ajusté industriel
4 (empoussièrement élevé)	1	2 (empoussièrement élevé)	0.5
8a (empoussièrement élevé)	1	8b (empoussièrement élevé)	0.6
4 (empoussièrement moyen)	1	2 (empoussièrement moyen)	0.5
8a (empoussièrement moyen)	1	8b (empoussièrement moyen)	1
4 (empoussiérage faible)	1	2 (empoussiérage faible)	0.02
8a (empoussiérage faible)	1	8b (empoussiérage faible)	1

Explication supplémentaire

Utilisation par des consommateurs - ménages privés (SU 21) non prise en compte le produit étant destiné à une utilisation exclusivement industrielle.
Utilisation à grande dispersion (ERC 8a-8f) non évaluée
Aucun transfert de substance pertinent attendu dans l'eau de mer, les sédiments ou le sol dû à l'utilisation dans les installations prévues à cet effet.
Évaluation environnementale pertinente uniquement en cas de transfert de substance dans un flux d'eaux usées
Évaluation environnementale basée sur l'approche ERC spécifique au secteur ACEA (facteurs spERC pour les substances solides et volatiles)
L'approche spERC s'applique uniquement pour démontrer une utilisation en toute sécurité d'une substance pour des critères environnementaux sous REACH.
Il n'est pas pertinent d'établir la conformité avec les réglementations locales en matière d'eaux usées.
Ingestion (voie orale) non évaluée car non considérée comme susceptible de se produire dans le cadre d'une utilisation industrielle/professionnelle
Risque lié à la forme de particule négligeable en raison de l'inclusion dans une matrice polymère (silicogènes ou composés similaires)
L'évaluation des risques des travailleurs basée sur les DNEL sert uniquement à démontrer l'utilisation sûre des substances sous REACH.
Il n'est pas approprié de démontrer le respect des limites d'exposition professionnelles applicables (comme indiqué dans la section 8 de la Fiche technique santé-sécurité).
Les limites d'exposition professionnelles peuvent s'appliquer aux monomères résiduels (ex. formaldéhyde, isocyanates monomères) qui ne sont pas évalués sous REACH.
Perte pendant la vie utile négligeable, en tous les cas inférieure à 1 %
Étape des déchets non évaluée dans la mesure où l'incinération / le traitement biologique des déchets et le dépôt en toute sécurité des résidus inertes sont présumés
L'utilisation pour le revêtement de jouets, d'articles conçus pour un contact cutané prolongé ou contact alimentaire indirect doit faire l'objet d'une évaluation plus poussée
Pas de SVHC au-dessus du seuil de déclaration contenues sauf mention dans la section 3 de la FDS

Recommandation de bonnes pratiques

Les indications suivantes devront être appliquées si l'évaluation de l'exposition en partie 3 ne fournit pas suffisamment d'informations

Recommandation pour l'utilisation de la ventilation du local technique.
Recommandation pour équipement de protection respiratoire nécessaire lors de l'exposition aux poussières lors du remplissage du système d'alimentation
Conseil relatif aux équipements de protection respiratoire pour PROC 7 est basé sur le jugement d'expert Axalta
Conseil pour l'utilisation d'une zone de pulvérisation ou d'une ventilation par aspiration efficace.

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

Conseil pour le port d'un équipement de protection respiratoire comme mesure de gestion des risques (RMM) standard En raison de l'exposition aux particules pour les opérateurs à l'intérieur de la cabine
Conseil pour le port d'une protection cutanée/oculaire comme mesure de gestion des risques (RMM) standard pour poudres classées comme irritantes (Xi)
Conseil pour l'utilisation d'une évacuation intégrée des poussières en cas de recirculation d'air conformément à la norme EN 60335.
Recommandation d'utiliser l'équipement de protection respiratoire lors du ponçage, même en combinaison avec l'évacuation de la poussière intégré.
Conseil pour l'utilisation d'une ventilation par aspiration localisée conformément à la norme EN 15012 for welding of coated substrates.
Recommandation pour éviter le contact avec l'eau.

Descripteurs d'utilisation normalisée selon le Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique de l'Agence européenne des produits chimiques (EChA), chapitre R.12

SU3	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC9b	Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC24	Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC12a	Traitement industriel d'arti-cles avec des techniques abrasives (faible rejet)

Glossaire

SU	Secteur d'utilisation
PC	Catégorie de produit
PROC	Catégorie de processus
ERC	Catégorie de rejet dans l'environnement
AC	Catégorie d'article
spERC	Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique au secteur (pour utilisations ACEA)
ACEA	Association des constructeurs européens d'automobiles
CEPE	Conseil Européen de l'industrie des Peintures, des Encres d'imprimerie et des couleurs d'art
OC	Condition d'exploitation
DOA	Durée de l'activité
LEV	Ventilation par aspiration localisée
TRV	Ventilation local technique
RMM	Mesures de gestion des risques
RPE	Équipement de protection respiratoire
DPE	Équipement de protection cutanée
WWTP	Usine de retraitement des eaux usées (sur site)
STP	Station d'épuration (municipale)
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
LSI	Indicateur de substance dominante (LSI)
M(sperc)	Volume maximum de substance dominante pouvant être utilisé en toute sécurité dans les conditions décrites par les spERC CEPE
DNEL	Dose dérivée sans effet
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
PNEC	Concentration prédite sans effet
ECETOC TRA	Évaluation ciblée des risques telle que proposée par le Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques
RCR	Ratio de caractérisation des risques

© 2015 Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.
Seuls les utilisateurs de produits de Systèmes de revêtements Axalta peuvent faire des copies.

B12430596

GACHES CHIMIE SAS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LESSIVE DE SOUDE 30.5 %

Code du produit : GCHYS305

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Textile - Papeterie - Détergent - Traitement de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GACHES CHIMIE SAS.

Adresse : Avenue de la gare.31750.ESCALQUENS.FRANCE.

Téléphone : 05.62.71.95.95. Fax : 05.61.81.43.72.

fds@gaches.com

www.gaches.com

Nos FDS sont disponibles sur notre site internet www.gaches.com, rubrique "Clients"

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Risque d'effets corrosifs graves.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :
011-002-00-6 HYDROXYDE DE SODIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence - Prévention :

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de prudence - Elimination :

P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :

Corrosif

Contient du :

011-002-00-6 HYDROXYDE DE SODIUM

Phrases de risque :

R 35	Provoque de graves brûlures.

Phrases de sécurité :

S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
INDEX: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5	HYDROXYDE DE SODIUM	GHS05, Dgr C H:314.1A R: 35	25 <= x % < 50

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Transporter dans un endroit frais et aéré. En cas de gêne respiratoire, consulter un médecin.

En cas de respiration difficile, administration d'oxygène par une personne formée

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaïne) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.

Appeler immédiatement un médecin ou le centre antiPoison

En cas d'ingestion :

Rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient

Appeler immédiatement un médecin ou le centre AntiPoison

Garder au repos. Ne pas faire vomir

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Inhalation

- Irritant sévère pour le système respiratoire
- Symptômes : Difficultés respiratoires, Toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire
- Exposition répétée ou prolongée : Saignement de nez, bronchite chronique

4.2.2 Contact avec la peau

- Provoque de graves brûlures.
- Symptômes : Rougeur, Gonflement des tissus, Brûlure

4.2.3 Contact avec les yeux

- Corrosif- provoque des lésions oculaires irréversibles.
- Peut provoquer l'aveuglement
- Symptômes : Rougeur, Lacrymation, Gonflement des tissus, Brûlure

4.2.4 Ingestion

- En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
- Symptômes : Nausée, Douleur abdominale, Vomissements avec du sang, Diarrhée, Suffocation, Toux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin :

Montrer cette fiche de donnée de sécurité au médecin traitant

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie à proximité : refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est sans danger.

Conserver à l'écart des produits incompatibles

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.

Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Ventiler la zone.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Couvrir de mousse le produit liquide répandu pour freiner l'évaporation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Utiliser une aspiration locale par extraction d'air aux points d'émission

S'assurer que les dispositifs rince-oeil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail et fonctionnent.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des emballages convenablement étiquetés. Stocker les récipients bien fermés. Protéger contre le gel.

Sol imperméable ou bac de rétention

Stockage

Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Séparer des acides.

Stocker dans un bac de rétention.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Aciers
- Acier inoxydable
- Acier revêtu
- Polyéthylène

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Aluminium
- Cuivre
- Zinc

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
1310-73-2	-	-	2 mg/m3	-	-

- France (INRS - ED984 :2007 et l'Arrêté Français du 30/06/2004) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
1310-73-2	-	2	-	-	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère

Ventilation: Assurer une ventilation générale et/ou une ventilation locale par aspiration afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où la ventilation est insuffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Lunettes chimiques étanches obligatoires

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- PVC (Polychlorure de vinyle)
- PVA (Alcool polyvinylique)
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Type de bottes de protection appropriés :

En cas de faibles projections, porter des bottes ou demi-bottes de protection contre le risque chimique conformes à la norme NF EN13832-2.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

- Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Formule brute : NaOH	

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH de la substance/mélange :	Base forte.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	Non précisée.
pH en solution aqueuse :	14
Point/intervalle d'ébullition :	119 °C.
Intervalle de Point Eclair :	Non concerné.
Pression de vapeur :	Non concerné.
Densité :	> 1
Densité :	1.330 (20°C)
Miscibilité :	Complètement soluble
Hydrosolubilité :	Diluable.
Viscosité :	14 mPa.s à 20°C
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales de stockage recommandées (chap.7)

Stocker à l'abri de l'humidité

10.5. Matières incompatibles

Acides

Métaux (décomposition avec formation d'oxygène).

Hydrocarbure halogéné-Anhydride maléïque, brome-Nitroparaffine

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- hydrogène (H2)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant jusqu'à trois minutes.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Peau : Corrosif au contact de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non sensibilisant selon nos informations.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas d'effet mutagène selon nos informations.

Cancérogénicité :

Pas d'effet cancérogène selon nos informations.

Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Corrosivité : Provoque de graves brulûres de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Hydroxyde de sodium et solutions aqueuses (CAS 1310-73-2): Voir la fiche toxicologique n° 20 de 1997.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL50, 96h (brachydanio rerio (poisson zèbre)) : 55.6 mg/l (pH: 7.8)

CL50, 96h (brachydanio rerio (poisson zèbre)) : 100 mg/l (pH: 7.4)

létal (Daphnie) : 156 mg/l (pH 9.1-9.5)

Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les subtances.

Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dans l'eau : formation de sels en solution dans l'environnement

Dans l'air : temps global de demi-vie : 13 sem. Neutralisation par le dioxyde de carbone atmosphérique

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobile en milieu aqueux

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Nettoyer le récipient avec de l'eau

Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:

UN1824=HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C5	II	8	80	LQ22	-	E2	2	E

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	8	-	II	1 L	F-A,S-B	-	E2

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	8	-	II	809	1 L	813	30 L	A3	E2
	8	-	II	Y809	0.5 L	-	-	A3	E2

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance medicale renforcée pour les salariés affectés a certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

- Nomenclature des installations classées (Version 22 (Août 2010)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1630	Soude ou potasse caustique (fabrication industrielle, emploi ou stockage de lessives de)		
	A. - Fabrication industrielle de	A	1
	B. - Emploi ou stockage de lessives de		
	Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. supérieure à 250 t	A	1
	2. supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t	D	
2520	Ciments, chaux, plâtres (fabrication de), la capacité de production étant supérieure à 5 t/j	A	1

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
R 35	Provoque de graves brûlures.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2011 Numéro de version 1 Révision: 03.11.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit: PRECLEAN 781**
· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
· **Emploi de la substance / de la préparation**
Dégraissant
Dérochant

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:**
SurTec France
20 Rue Aristide Bergès
Zone Industrielle du Casque Tel.: 05.61.07.61.26
31270 CUGNAUX Fax: 05.61.07.68.14
e-mail: contact@surtec-fr.com
Personne chargée du règlement REACH (règlement (CE) no 1907/2006): jf.brunet@surtec-fr.com

· **Service chargé des renseignements:** SurTec France: 05 61 07 61 26
· **Numéro d'appel d'urgence:**
SurTec France: 05 61 07 61 26
ORFILA: 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
C; Corrosif
R35: Provoque de graves brûlures.
· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
· **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

C Corrosif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide phosphorique
acide sulfurique

· **Phrases R:**
35 Provoque de graves brûlures.

· **Phrases S:**
20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
30 Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2011 Numéro de version 1 Révision: 03.11.2011

Nom du produit: PRECLEAN 781

(suite de la page 1)

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

*

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-XXXX	acide phosphorique C R34 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	10-25%
CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5 Numéro index: 016-020-00-8	acide sulfurique C R35 Skin Corr. 1A, H314	10<20%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Xi R36 Eye Irrit. 2, H319	3-7%
CAS: 68154-97-2 Polymer	Alcool, gras, éthoxylé, propoxylé Xn R22; Xi R41 Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	1<3%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

phosphates	15 - 30%
agents de surface non ioniques	< 5%

· **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**
· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
· **Après ingestion:**
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
· **Indications destinées au médecin:**
Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu.
· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2011 Numéro de version 1 Révision: 03.11.2011

Nom du produit: PRECLEAN 781

(suite de la page 2)

*

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
Mousse
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Le produit n'est pas inflammable.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau
· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
L'action corrosive du produit sur de nombreux métaux s'accompagne d'un dégagement d'hydrogène, et peut donc créer une source secondaire d'incendie ou d'explosion.
· **Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
· **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
· **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Pour de grandes quantités: Pomper le produit.
Assurer une aération suffisante.
· **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**
· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
Le choix de la matière pour la cuve d'utilisation doit être effectué en fonction des propriétés du produit

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2011 Numéro de version 1 Révision: 03.11.2011

Nom du produit: PRECLEAN 781

(suite de la page 3)

· **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas conserver avec des métaux.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
La date minimum d'emploi indiquée sur l'étiquette ne concerne que les produits encore emballés et stockés correctement.
· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**
· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7664-38-2 acide phosphorique (10-25%)

VME Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm
Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

7664-93-9 acide sulfurique (10<20%)

VME Valeur momentanée: 3 mg/m³
Valeur à long terme: 1 mg/m³

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (3-7%)

VME Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm
Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**
· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
· **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** filtre cartouche type ABEK
· **Protection des mains:**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Gants en PVC
Gants en néoprène
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2011 Numéro de version 1 Révision: 03.11.2011

Nom du produit: PRECLEAN 781

(suite de la page 4)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques
· **Protection du corps:**
Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

*
9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
· **Indications générales**
· **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
· **Odeur:**	Inodore
· **valeur du pH à 20 °C:**	< 1
· **Changement d'état**	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· **Point d'inflammation:**	Non applicable.
· **Auto-inflammation:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Danger d'explosion:**	Le produit n'est pas explosif.
· **Densité à 20 °C:**	1,29-1,31 g/cm³
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Entièrement miscible
· **Teneur en solvants:**	
Solvants organiques:	5,0 %
· **Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité**
· **Stabilité chimique**
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· **Possibilité de réactions dangereuses**
Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.
En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire.
Réagit fortement au contact de l'eau.
Réaction exothermique.
Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Produits de décomposition dangereux:**
Pas de décomposition dangereux lors emploi correct.
Parmi les produits de décomposition en cas d'incendie, voir le chapitre 5

*
11 Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**
· **Toxicité aiguë:**
· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD 50	1530 mg/kg (rat)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2011 Numéro de version 1 Révision: 03.11.2011

Nom du produit: PRECLEAN 781

(suite de la page 5)

Dermique LD 50 2740 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC 50 (1h) 1,69 mg/l (rat)
LC 50 (4h) > 0,21 mg/l (rat)

7664-93-9 acide sulfurique
Oral LD 50 2140 mg/kg (rat)
Inhalatoire LC 50 (2h) 0,51 mg/l (rat)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Oral LD 50 3384 mg/kg (rat)
Dermique LD 50 2700 mg/kg (lapin)

68154-97-2 Alcool, gras, éthoxylé, propoxylé
Oral LD 50 940 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **de la peau:** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
· **des yeux:** Effet fortement corrosif.
· **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Corrosif
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

· **Toxicité**
· **Toxicité aquatique:**

7664-38-2 acide phosphorique
LC 50 (96h) 138 mg/l (Gambusia affinis)

7664-93-9 acide sulfurique
EC 50 (24h) 29 mg/l (Daphnia magna)
LC 50 (48h) > 500 mg/l (Brachydanio rerio)
LC 50 (96h) 42 mg/l (Gambusia affinis)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
EC 10 (16h) 1170 mg/l (Pseudomonas putida)
EC 50 (24h) 2850 mg/l (Daphnie)
EC 50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna)
LC 0 (48h) 2500 mg/l (Leuciscus idus)
LC 50 (48h) 1805-2750 mg/l (Leuciscus idus)
LC 50 (96h) 1300 mg/l (Lepomis macrochirus)
NOEC (96h) > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

68154-97-2 Alcool, gras, éthoxylé, propoxylé
EC 50 (48h) 12 mg/l (Daphnia magna)

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Biodegradability**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Biolog. Abbaubarkeit (28d) 76 % (OECD 301 D)
> 70 % (OECD 301 E)
100 % (OECD 302 B)

68154-97-2 Alcool, gras, éthoxylé, propoxylé
Biolog. Abbaubarkeit 93 % (OECD 302 B)

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2011 Numéro de version 1 Révision: 03.11.2011

Nom du produit: PRECLEAN 781

(suite de la page 6)

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
· **Code déchet:**
Les code-clés pré-cités représentent les conseils donnés en fonction de l'utilisation normée de ce produit. Une utilisation spéciale ainsi que des mesures d'élimination particulières peuvent le cas échéant imposer une classification différente en ce qui concerne le code-clé.
· **Catalogue européen des déchets**

11 01 14 déchets de dégraissage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 13

16 03 04 déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

· **No ONU**
· **ADR, IMDG, IATA** 3264
· **Nom d'expédition des Nations unies**
· **ADR** 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFURIQUE)
· **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID)
· **Classe(s) de danger pour le transport**
· **ADR**

· **Classe** 8 (C1) Matières corrosives.
· **Étiquette** 8

· **IMDG, IATA**

· **Class** 8 Corrosive substances.
· **Label** 8
· **Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** II
· **Dangers pour l'environnement:**
· **Marine Pollutant:** Non
· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
· **Indice Kemler:** 80
· **No EMS:** F-A,S-B
· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.11.2011 Numéro de version 1 Révision: 03.11.2011

Nom du produit: PRECLEAN 781

(suite de la page 7)

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**
· **Code de restriction en tunnels** E

*

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
· **Classe Part en %**
· **NK 3-7**
· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

· **Contact:**
SurTec France - Service Qualité
M. BRUNET Jean-François
Tel : 00.33.(0)5.61.07.61.26
Fax : 00.33.(0)5.61.07.68.14

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR